

# Maladies et lésions

## Pneumonie

### Sur cette page

[Qu'est-ce que la pneumonie?](#)

[Quelles professions présentent un risque accru de pneumonie?](#)

[Comment puis-je contracter une pneumonie?](#)

[Quels sont les symptômes de la pneumonie?](#)

[La pneumonie est-elle contagieuse?](#)

[Quelles sont les précautions à prendre sur le lieu de travail pour réduire les risques de pneumonie?](#)

[Quelles précautions les travailleurs peuvent-ils prendre pour réduire les risques de pneumonie?](#)

[Que faire en cas d'apparition de symptômes de pneumonie?](#)

---

### Qu'est-ce que la pneumonie?

La pneumonie est une infection d'un ou des deux poumons. Elle est habituellement causée par certaines bactéries ou certains virus ou champignons. Lorsque vous inhalez des germes, ceux-ci peuvent se déposer dans vos poumons et venir à bout des mécanismes de défense naturels de votre organisme. Les poumons finissent par s'infecter et se remplir de mucus, ce qui nuit au transport de l'oxygène vers le sang.

Les symptômes de la pneumonie varient de légers à graves et incluent les suivants : toux accompagnée de mucus vert, jaune ou teinté de sang; fièvre; essoufflement; manque d'énergie. La pneumonie peut mettre la vie en danger et constitue la principale cause d'hospitalisation et de décès chez les personnes souffrant de certaines maladies chroniques et chez les travailleurs vieillissants.

---

### Quelles professions présentent un risque accru de pneumonie?

Le tableau ci-après donne des exemples de maladies pouvant causer une pneumonie et de professions qui peuvent être à risque. Cette liste n'est pas exhaustive. Il est recommandé de faire en sorte que les employeurs et les travailleurs comprennent les risques qui peuvent exister sur le lieu de travail et sont en mesure de déterminer s'il existe un risque de contracter une pneumonie à la suite d'une exposition professionnelle en procédant à une [évaluation des risques](#).

| Germe    | Profession                                                                                                  | Maladie                                               |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Bactérie | Travailleurs qui font l'entretien des tours de refroidissement d'eau des systèmes de conditionnement d'air  | <a href="#">Maladie du légionnaire</a>                |
|          | Soudeurs et autres ouvriers de l'industrie de la métallurgie                                                | Pneumonie à pneumocoque                               |
|          |                                                                                                             | Infection du soudeur analogue au charbon bactérien    |
|          | Éleveurs de volailles et travailleurs d'abattoir                                                            | <a href="#">Psittacose</a>                            |
|          | Éleveurs d'oiseaux et de pigeons                                                                            |                                                       |
|          | Employés d'installations de quarantaine pour oiseaux                                                        |                                                       |
|          | Employés de cliniques vétérinaires                                                                          |                                                       |
|          | Employés des laboratoires de diagnostic                                                                     |                                                       |
|          | Éleveurs de pigeons voyageurs                                                                               |                                                       |
|          | Inspecteurs en santé publique                                                                               |                                                       |
|          | Marchands d'oiseaux                                                                                         |                                                       |
|          | Agriculteurs, éleveurs et travailleurs agricoles en contact avec des bovins, des moutons et des chèvres     | <a href="#">Fièvre Q</a>                              |
|          | Chasseurs et trappeurs                                                                                      |                                                       |
|          | Conditionneurs de viandes, travailleurs d'usines d'équarrissage et personnes manipulant le cuir et la laine |                                                       |
| Virus    | Propriétaires ou travailleurs d'élevages avicoles                                                           | <a href="#">Influenza aviaire A (H5N1)</a>            |
|          | Ouvriers d'établissements de transformation de la volaille                                                  |                                                       |
|          | Vétérinaires ou techniciens vétérinaires                                                                    |                                                       |
|          | Préposés à la traite                                                                                        |                                                       |
|          | Préposés à la transformation des produits laitiers                                                          |                                                       |
|          | Travailleurs de la santé                                                                                    | <a href="#">Rhume</a>                                 |
|          | <a href="#">Travailleurs du secteur des soins de longue durée</a>                                           | <a href="#">COVID-19</a><br><a href="#">Influenza</a> |

|             |                                                                                                                                       |                                                    |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
|             | <a href="#">Travailleurs des services d'urgence</a>                                                                                   | <a href="#">Virus respiratoire syncytial (VRS)</a> |
|             | <a href="#">Enseignants et autres membres du personnel dans les écoles et les services de garde</a>                                   |                                                    |
|             | <a href="#">Travailleurs du secteur de l'hébergement, notamment dans les hôtels, les motels, les auberges et les chambres d'hôtes</a> |                                                    |
|             | <a href="#">Travailleurs des refuges d'urgence</a>                                                                                    |                                                    |
|             | Équipage de cabine d'aéronefs commerciaux et autres travailleurs du secteur des transports                                            |                                                    |
|             | Travailleurs de la santé                                                                                                              |                                                    |
|             | Fournisseurs de services d'urgence                                                                                                    | <a href="#">Rougeole</a>                           |
|             | Enseignants et autres travailleurs dans les garderies et les écoles                                                                   |                                                    |
|             | Travailleurs qui voyagent à l'extérieur du Canada dans le cadre de leurs fonctions                                                    |                                                    |
|             | Travailleurs des aéroports                                                                                                            |                                                    |
| Champignons | Chasseurs, agriculteurs, travailleurs forestiers et autres personnes travaillant dans des zones boisées                               | Blastomycose                                       |
|             | Travailleurs d'usines de papier                                                                                                       | <a href="#">Histoplasmosse</a>                     |
|             | Agriculteurs et éleveurs de volailles                                                                                                 |                                                    |
|             | Jardiniers, paysagistes et horticulteurs                                                                                              |                                                    |
|             | Travailleurs des secteurs de la construction, du déboisement, de la restauration et de la démolition                                  |                                                    |
|             | Travailleurs chargés de la surveillance des populations d'oiseaux                                                                     |                                                    |
|             | Travailleurs en contact avec des chauves-souris ou les grottes qu'elles habitent                                                      |                                                    |

# Comment puis-je contracter une pneumonie?

Vous pouvez contracter une pneumonie :

- En inspirant dans vos poumons de l'air contenant des virus, des bactéries ou des champignons.
- Pendant ou après une infection des voies respiratoires supérieures, notamment le rhume ou la grippe.
- En raison de complications liées à des maladies virales, telles que la rougeole.
- En inspirant dans vos poumons de l'air contenant des matières étrangères, telles que des aliments, des liquides, des vomissures ou des mucosités.
- En inhalant des fumées métalliques provenant de procédés de soudage.

---

## Quels sont les symptômes de la pneumonie?

Les symptômes de la pneumonie varient de légers à graves et comprennent les suivants :

- Fièvre
- Toux
- Mucus de couleur rouille ou verte
- Essoufflement
- Fatigue
- Douleur thoracique quand on tousse ou respire
- Frissons
- Nausées, vomissements ou diarrhée

Dans la plupart des cas, la pneumonie est une maladie bénigne qui disparaît en deux à trois semaines. Cependant, chez les travailleurs vieillissants et les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, la pneumonie peut persister pendant six à huit semaines et nécessiter une hospitalisation.

---

## La pneumonie est-elle contagieuse?

La pneumonie elle-même n'est pas contagieuse. Cependant, les virus ou bactéries qui peuvent causer la pneumonie, comme le virus respiratoire syncytial (VRS) ou la rougeole, peuvent se transmettre d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou le contact avec une surface infectée. Les champignons qui peuvent entraîner une pneumonie ne sont pas contagieux.

---

## Quelles sont les précautions à prendre sur le lieu de travail pour réduire les risques de pneumonie?

Les mesures de contrôle doivent être fondées sur les risques présents en milieu de travail. Dans tout milieu de travail où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des germes ou à des situations pouvant entraîner une pneumonie, il est nécessaire de procéder à une [évaluation des risques](#) et les employeurs doivent utiliser les mesures de contrôle les plus appropriées, conformément à la [hiérarchie des mesures de contrôle](#).

Les précautions d'ordre général ci-après doivent être prises chaque fois qu'il existe un risque de pneumonie sur le lieu de travail.

- Encourager la vaccination, si elle est disponible et appropriée pour les travailleurs (p. ex. vaccins contre la grippe et la COVID-19, vaccin antipneumococcique).
- Demander aux travailleurs de rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien, même si leurs symptômes sont légers.
- Installer des postes de lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains afin d'encourager une [bonne hygiène des mains](#).
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire, comme tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir.
- Éviter le partage d'équipement, d'outils et d'autres articles tels que les ustensiles.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées.
- Fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié, tel qu'un masque N95 ajusté individuellement, ainsi qu'une formation sur la sélection, l'entretien, l'inspection, l'utilisation et l'entreposage appropriés de l'EPI.
- Proposer des programmes d'abandon du tabac.
- Proposer des programmes d'[alimentation saine](#) et d'[activité physique](#) pour encourager l'adoption de modes de vie sains.

---

## Quelles précautions les travailleurs peuvent-ils prendre pour réduire les risques de pneumonie?

Les travailleurs peuvent réduire leur risque de contracter une pneumonie en suivant les recommandations ci-après.

- Se faire vacciner, s'il est possible et approprié pour eux de le faire.
- Rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien.
- Pratiquer une bonne hygiène des mains et respecter l'étiquette respiratoire.

- Éviter le partage d'équipement, d'outils et d'autres articles tels que les ustensiles.
- Éviter de fumer.
- Manger sainement.
- Faire régulièrement de l'exercice.
- Dormir suffisamment.

---

## Que faire en cas d'apparition de symptômes de pneumonie?

En cas d'apparition de symptômes de pneumonie, restez à la maison et consultez un médecin. Si vous pensez que votre pneumonie est attribuable à une exposition en milieu de travail, vous devez en faire part à votre employeur, car celui-ci pourrait devoir informer le ministère ayant des responsabilités en matière de [santé et sécurité](#) ou d'[indemnisation](#).

---

Date de la première publication de la fiche d'information : 2025-07-30

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-07-30

## Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.